

Informations de base	
2023/2729(RSP)	Procédure terminée
RSP - Résolutions d'actualité	
Résolution sur Frontex s'appuyant sur l'enquête du groupe de travail LIBE sur le contrôle de Frontex	
Subject	
6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	
7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas	
7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF)	
8.40.08 Agences et organes de l'Union	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	LÓPEZ AGUILAR Juan Fernando (S&D)	27/10/2022
		Rapporteur(e) fictif/fictive DÜPONT Lena (EPP) BIELOWSKI Theresa (S&D) TUDORACHE Dragoș (Renew) STRIK Tineke (Greens/EFA) JAKI Patryk (ECR) ERNST Cornelia (The Left)	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Migration et affaires intérieures	JOHANSSON Ylva	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
13/12/2023	Débat en plénière		
14/12/2023	Décision du Parlement	T9-0483/2023	Résumé
14/12/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2729(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/9/12153

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE752.839	06/09/2023	
Proposition de résolution		B9-0499/2023	07/12/2023	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0483/2023	14/12/2023	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2024)299	16/07/2024	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
STRIK Tineke	Rapporteur(e) fictif/fictive	LIBE	26/04/2023	several Dutch civil society representatives
STRIK Tineke	Rapporteur(e) fictif/fictive	LIBE	07/03/2023	Border Violence Monitoring Network
STRIK Tineke	Rapporteur(e) fictif/fictive	LIBE	31/01/2023	Border Violence Monitoring Network

Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
STRIK Tineke	24/01/2023	Amnesty International Limited

Résolution sur Frontex s'appuyant sur l'enquête du groupe de travail LIBE sur le contrôle de Frontex

2023/2729(RSP) - 14/12/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 366 voix pour, 154 contre et 15 abstentions, une résolution sur Frontex s'appuyant sur l'enquête du groupe de travail LIBE sur le contrôle de Frontex.

En 2021, le groupe de travail sur le contrôle de Frontex a été constitué au sein de la commission LIBE dans le but de surveiller tous les aspects du fonctionnement de Frontex. En 2022, l'OLAF a présenté un rapport sur les enquêtes menées par Frontex qui ont révélé des fautes graves et d'autres irrégularités.

De graves problèmes affectant les mécanismes de contrôle interne de Frontex, et les graves lacunes de l'Agence en matière de protection des droits fondamentaux des demandeurs d'asile et des migrants, de transparence, de protection des données, de harcèlement sexuel présumé et de mauvaise administration au sein de Frontex, ont conduit le Parlement européen à refuser la décharge du budget de l'Agence pour 2020.

Changements dans la gestion de l'Agence

Le Parlement a noté qu'au cours des deux dernières années, l'Agence a connu des changements importants au niveau de la gestion, y compris un nouveau responsable des droits fondamentaux, un nouveau président de son conseil d'administration, trois nouveaux directeurs exécutifs adjoints et un nouveau directeur exécutif. Il espère que le changement de direction entraînera le changement de culture nécessaire en ce qui concerne le respect des principes et des valeurs de l'Union, notamment les droits fondamentaux, la transparence et l'efficacité des procédures internes, ainsi qu'une responsabilité accrue vis-à-vis du Parlement et du Conseil, conformément au cadre juridique applicable.

Mise en œuvre des recommandations du groupe de travail

Sur la base des recommandations du groupe de travail, la résolution stipule que :

- un mécanisme transparent de signalements devrait être intégré dans chaque plan opérationnel en vertu duquel l'État membre hôte compte des moyens utilisés dans la zone opérationnelle, quelle que soit la manière dont ils sont financés;
- des garanties formelles devraient être mises en place pour veiller à ce que les règles et garanties en matière de protection des lanceurs d'alerte soient applicables aux experts nationaux détachés, aux stagiaires, au personnel intérimaire et aux agents locaux;

Préoccupations persistantes concernant les droits fondamentaux

La résolution exprime de vives inquiétudes concernant les allégations graves et persistantes formulées à l'encontre des autorités grecques en ce qui concerne les refoulements et des violences à l'encontre des migrants. Les députés sont convaincus que le respect des principes et des valeurs de l'Union doit être la condition sine qua non à une opération conjointe de Frontex avec un État membre et que, si un État membre n'est pas en mesure de respecter ces principes et ces valeurs, l'Agence devrait réduire ses activités et les réorienter vers des activités de surveillance, tout en maintenant sa présence sur le terrain.

Les députés ont salué la réduction des activités de Frontex en Lituanie à la suite d'un arrêt de la Cour de justice et ont recommandé une approche plus proactive de la protection des principes et des valeurs de l'UE. Le soutien aux opérations de retour depuis la Hongrie devrait être immédiatement suspendu, selon le Parlement.

Recherche et sauvetage

La résolution rappelle que l'Agence a pour mandat de fournir une meilleure connaissance de la situation dans le domaine maritime et de transmettre ces informations aux autorités compétentes en matière de compétence pour les opérations de recherche et de sauvetage. Le Parlement a rappelé l'obligation, en vertu du droit international de la mer, de porter assistance aux personnes en détresse en mer et de les conduire au port sûr le plus proche. Il a souligné que l'Agence pourrait faire davantage pour accroître la capacité de l'UE et des États membres à mener des opérations de recherche et de sauvetage, notamment en investissant dans des moyens appropriés pour de telles opérations.

Le Parlement reste convaincu que l'Agence pourrait avoir un rôle clé à jouer dans une réponse plus proactive de l'UE et des États membres en matière de recherche et de sauvetage, en particulier en Méditerranée, et dans la lutte contre les passeurs criminels et les trafiquants d'êtres humains.

Le Parlement a pris note des conclusions de l'officier des droits fondamentaux selon lesquelles la Libye ne peut être considérée comme un port sûr.

L'invasion russe de l'Ukraine et le rôle de l'Agence

Le Parlement a salué le rôle positif joué par l'Agence pour aider les États membres à faire face au grand nombre de personnes qui ont franchi les frontières extérieures de l'Union au cours des premières phases de l'invasion russe de l'Ukraine à partir du 24 février 2022, ainsi que le déploiement par l'Agence d'environ 500 agents du corps permanent le long de la frontière orientale de l'UE, de la Finlande à la Roumanie, dont plus de 350 agents aux frontières de l'UE et de l'Ukraine. En outre, elle a salué la signature d'un accord de subvention d'une valeur de 12 millions d'euros entre Frontex et le Service national des gardes-frontières ukrainien pour soutenir les agents aux frontières ukrainiennes dans l'exercice de leurs fonctions.

Enfin, la résolution a souligné en particulier le rôle joué par l'Agence en Moldavie, à la suite de l'adoption d'un accord sur le statut au début de 2022, avec plus de 50 agents du contingent permanent déployés pour aider les autorités moldaves à traiter les questions de gestion des frontières telles que la traite des êtres humains, les stupéfiants, la détection des véhicules volés, la fraude documentaire et le terrorisme.